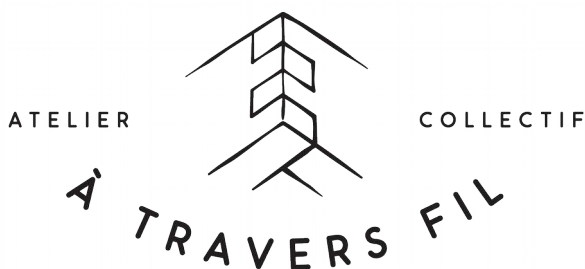


COURS DE MENUISERIE

(inscription à l'année)



Lieu : à l'atelier d'À Travers Fil – 134 rue d'Aubervilliers 75019 PARIS.

***** AVANT TOUTE INSCRIPTION *****

Vérifiez qu'il reste des places en écrivant à contact@atraversfil.org

Nom :

Prénom :

Mail (en majuscules):

Téléphone :

Créneau de cours :

Moyen de paiement (virement, chèque ou espèces) :

Montant du paiement (voir ci-dessous) :

Tarif modulé en fonction du Quotient Familial

QF = (revenu fiscal de référence / 12) / nb de parts indiqué sur la feuille d'imposition

	QF A ≤ 900 €	QF B ≤ 1900 €	QF C > 1900 €
Montant du paiement	640 € TTC prix HT = 533,33 € TVA 20 % = 106,67 €	840 € TTC prix HT = 700,00 € TVA 20 % = 140,00 €	1040 € TTC prix HT = 866,37 € TVA 20 % = 173,33 €

Virements : À Travers Fil IBAN : FR76 4255 9100 0008 0141 6333 978

Merci d'indiquer « **COURS année + NOM** » dans l'ordre de virement.

Chèque : à l'ordre d'À Travers Fil.

paiement en 2x par chèques: un premier chèque est encaissé à l'inscription, le second au début du second semestre de cours.

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter les horaires du cours ainsi que les règles de l'association.

Vous acceptez les conditions d'annulation* exposées à la page suivante.

Pour toute inscription aux cours, une adhésion d'un an à l'association est offerte.

Si vous souhaitez devenir adhérent.e de l'association**, cochez ici

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à contact@atraversfil.org ou par courrier à l'adresse de l'atelier.

Date et signature :

***Conditions d'annulation :**

Annulation par À Travers Fil :

- L'association peut être amenée à annuler un semestre de cours avant son début (incapacité de l'encadrant, cours non rempli, crise sanitaire ...). Dans ce cas, ATF rembourse intégralement la somme versée pour ce semestre.
- En cas d'annulation d'un cours pour cause de défaillance de l'encadrant, le cours est reporté dans la mesure du possible à une date ultérieure.

Annulation par le.la stagiaire :

- Avant le début d'un semestre de cours, l'annulation par le.la stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement sauf en cas d'annulation pour cas de force majeure et à condition que l'association trouve un.e remplaçant.e.
- Après le début du semestre, l'annulation par le.la stagiaire ne donne droit à aucun remboursement.

****Adhésion à l'association :**

À Travers fil est une association à but non lucratif qui fait vivre un atelier de menuiserie fondé sur l'échange convivial des savoirs.

Certaines activités de l'association sont accessibles uniquement aux adhérent.e.s (permanences, accueil sur la Fabrique, abonnement ...).

Adhérer à À Travers Fil, c'est aussi lire et accepter les statuts et le règlement de l'association consultables à l'adresse suivante : <https://www.atraversfil.org/adherer/statuts-reglement>

Protection des données (RGPD) :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et servent à vous informer de la vie de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique mais ne sont transmises à aucun tiers. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez vous adresser à contact@atraversfil.org.

Pour plus de détails : <https://www.atraversfil.org/politique-de-confidentialite/>